

Messieurs les Rédacteurs en Chef,

A la lecture de l'article de Luc Chaillot sur le Linky paru dans vos journaux respectifs le 14 décembre 2017, on se demande s'il faut croire à une simple incompétence de son auteur ou si vos rédactions ont subi des pressions visant à orchestrer la désinformation sur ladite technologie dans le Grand Est. Cette dernière hypothèse est d'autant plus plausible que l'article en question a été publié simultanément dans *L'Alsace*, *Les Dernières Nouvelles d'Alsace*, *Le Républicain lorrain* et *Le Bien public* (sic). D'autre part, est-il concevable qu'un journaliste professionnel ayant les coudées franches ne vérifie pas la crédibilité de ses sources, cite des chiffres erronés, présente le point de vue des industriels (si l'on excepte la référence à l'Anses, dont les rapports sont régulièrement critiqués tant ils sont favorables à l'industrie) sans jamais exposer clairement celui des scientifiques indépendants ni des associations, et passe sous silence les graves problèmes de santé et de sécurité publiques que pose le Linky ?

Fabrice Veysseyre-Redon, du *Républicain lorrain*, m'a expliqué que le rédacteur de l'article incriminé s'est appuyé sur le « dossier Linky » paru dans *Que Choisir*, magazine qu'il qualifie de « très sérieux ». Malheureusement, *Que Choisir* et la publication concurrente, *60 Millions de Consommateurs*, ne sauraient être considérées comme des sources fiables : ce qui caractérise leur traitement de l'information relative au Linky est l'inexactitude, l'incohérence et le manque d'indépendance. La première de ces deux revues vient d'ailleurs de perdre le procès qu'elle a intenté au conseiller municipal Stéphane Lhomme, procès au cours duquel son conflit d'intérêts avec Enedis a été mis en évidence une fois de plus. Si vraiment Luc Chaillot s'est fondé sur le dossier de *Que Choisir* pour rédiger son article, la question qui s'impose est la suivante : comment peut-on accomplir la noble mission d'informer si l'on n'est pas informé correctement soi-même ?

Un journaliste sérieux aurait proposé un texte équilibré mettant en perspective les déclarations de Bernard Lassus, le Monsieur Linky d'EDF (qui n'a aucun scrupule à affirmer une chose et son contraire), et mettant en balance les affirmations de l'Anses avec les conclusions du Criirem (organisme spécialisé dans l'étude des ondes sans lien avec l'industrie), dont le président a qualifié le Linky de « délire technologique ».

Un journaliste compétent et intègre n'aurait pas manqué d'évoquer les faits suivants :

1. le grand nombre de pannes d'appareils électriques et d'incendies consécutifs à l'installation du compteur
2. les ondes nocives émises, non pas par le compteur lui-même, mais du fait que le système retenu par Enedis implique le recours au CPL (courant porteur en ligne)
3. l'absurdité qui consiste à mettre en place des appareils dont la longévité est inférieure à celle de leurs prédécesseurs (10 à 15 ans contre 40 à 60 ans !)
4. les factures qui grimpent une fois le compteur posé
5. la possibilité ouverte par le système Linky d'une captation des données privées à des fins commerciales
6. le fait qu'en France, contrairement à ce qui se passe en Allemagne, en Belgique, en République tchèque ou en Lituanie, on impose le nouveau compteur aux usagers
7. les exactions dont se rendent coupables les poseurs mandatés par Enedis (propriétaires mis devant le fait accompli, menaces, intimidations et autres violences...)
8. le nombre croissant de communes qui prennent des délibérations et/ou des arrêtés contre le déploiement du Linky (cf. la liste régulièrement mise à jour sur <http://refus.linky.gazpar.free.fr>)
9. l'action des associations et collectifs qui luttent contre son installation forcée (Robin des Toits, Priartem, SantéPublique Editions, Next-Up, Touche pas à mon compteur, Stop Linky...)
10. le fait que le Criirem n'ait pas été invité à la réunion de l'OPECST qui s'est tenue à l'Assemblée nationale le 14 décembre dernier ; la limitation à quatre minutes du temps de parole accordé aux opposants lors de cette réunion qui, par conséquent, a été boycottée par les associations (cf. « Linky rit, Linky pleure », *Le Canard enchaîné*, 13/12/2017).

La conclusion qui s'impose à tout esprit éclairé est que ce compteur est une aberration technologique, sanitaire et économique, et que son déploiement forcé constitue une confiscation du pouvoir démocratique au profit d'une entreprise sans foi ni loi. Comme je vous l'ai rappelé dans un précédent courriel jusque-là non suivi d'effet, après avoir abusé vos lecteurs et lectrices, vous avez l'obligation morale de les détromper en faisant toute la lumière sur cette technologie délétère et sur les méthodes employées par Enedis pour l'installer contre le gré des usagers.

Dans un régime autoritaire, on peut certes travailler pour le ministère de la propagande ; on peut aussi résister ou, *a minima*, refuser de collaborer en désinformant. Dans quel camp vous situez-vous ? Seule la publication imminente d'un article impartial et complet sur le Linky permettra à tout un chacun de s'assurer que la parution de l'article ignominieux signé par Luc Chaillot est imputable à l'incompétence de son auteur et non pas à votre irresponsabilité collective.

Cordialement,

Natalie Roulon